

Zeitschrift:	Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band:	20 (1930)
Heft:	1-3
Artikel:	"Empros" fribourgeois
Autor:	Aebischer, Paul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1004924

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

im Innatal bei Hall, festgestellt worden ist und aus der Schweiz — es sind heute 11 Häuser —, wurde „Zum Steinernen Kreuz“ genannt. Die Sage will noch wissen, daß die beiden Brüder dem Geschlecht der Simmler entstammten, von denen es heute noch einige Familien in Rüdlingen gibt. Diese Vermutung oder Überlieferung ist wohl dadurch zustande gekommen, daß es auch in der benachbarten badischen Umgebung Angehörige des Geschlechts Simmler gibt, so z. B. in Rieck bei Rottstetten. Der seinerzeit ausgewanderte Rüdlinger Simmler soll sich jedoch auf einem Hof bei Walterswil niedergelassen haben (Altviererhof?).

Bern.

Dr. Alfred Keller.

2. Literaturangaben.

Zellweger, D. Et. Appenzell (1867) S. 244. 1660: Ein Mörder soll auf der Mordstätte genau nach Vorschrift ein steinernes Kreuz errichten lassen. St. Gallen (mündl. Mitt.): Wenn früher jemand plötzlich (auf der Straße) starb, wurde an der Todesstelle ein Kreuz oder ein „March“ (kleiner runder Stein mit Kreuz und Jahrzahl) aufgestellt.

Robert Durrer, Kunstdenkmäler von Unterwalden ist S. 632 das Sühnekreuz für den 1486 ermordeten Landammann Dionysius Heinzli in Sarnen abgebildet und erläutert. Das Stück ist übrigens schon früher im Anz. f. schw. Altertumskde. 1892, S. 21, publiziert, wo auf weitere urkundliche Analogien aufmerksam gemacht wurde.

«Empros» fribourgeois.

Par PAUL AEBISCHER, Fribourg.

Il peut sembler téméraire, après qu'un folkloriste a consacré un volume de plus de 170 pages aux «empros» de la Suisse romande¹⁾, de vouloir revenir sur la question: et cependant, malgré la moisson si considérable faite par M. BODMER, malgré le soin qu'il a mis à dépouiller les multiples imprimés et les nombreux manuscrits où se cachaient ces formulettes enfantines et à recueillir sur les lieux quantité de matériaux inédits, il reste à glaner encore. Ce sont quelques glanures que je publie ici. La plupart des formules qui suivent ne diffèrent guère de celles publiées par M. BODMER: elles pourront toutefois servir à préciser encore l'aire dans laquelle chacune d'elles est employée; elles feront connaître certaines variantes fribourgeoises et étofferont un peu l'apport fribourgeois dans le domaine de l'«empro»: le canton de Fribourg, dans le travail de M. BODMER, me semble moins représenté, en effet, que d'autres parties de la Suisse romande.

¹⁾ EMIL BODMER, «Empro», *Anzähltreime der französischen Schweiz*. thèse de Zurich 1923—1924, Halle a. S. 1924, LIX — 113 pp.

Quelques-unes enfin ne sont pas mentionnées par cet érudit: ce sera une modeste, très modeste augmentation du trésor amassé par M. BODMER.

La grande majorité d'entre elles est en français. Il n'y a là, je crois, rien qui doive étonner: ces formules sont usitées par les enfants, presque uniquement, à l'âge où ils fréquentent l'école, c'est-à-dire à l'âge où ils ne parlent guère que le français, dans beaucoup d'endroits tout au moins. De plus, elles sont usitées plus par les petites filles que par les garçonnets: et celles-là, dans nos campagnes, sont plus francisées que ceux-ci. Certains de ces «empros», enfin, ont tout l'air d'être d'importation récente: ce serait une étude pleine d'intérêt, me semble-t-il, de rechercher, pour telle ou telle formule en particulier tout au moins, comment et quand elle est arrivée dans nos régions.

Pour chaque «empro», j'ai indiqué l'endroit où il a été recueilli, et j'ai signalé brièvement, lorsque c'était le cas, les numéros adoptés par M. BODMER qui se rapprochaient le plus des formules qui suivent.

1. *Seiry* (Broye). Am, Strandam, Féminin, Cottin, Griot, Principal agam, La mère et la fille en gam.

Cf. BODMER, n°s 120—122, pp. 20—21.

2. *Murist* (Broye). Inprin, Dzerin, Dzerô, Carin, Carô, Dèpièra, Bordô, Carcasse, Marmasse, Decé, Delé, Coui, Safou, Pierretta.

Cette formule est évidemment apparentée au fameux «empro» genevois: cf. BODMER, n° 78 sqq., p. 12 sqq.; elle se rapproche en particulier du n° 84, et a quelque parenté également avec le formule, usitée à Chamonix, citée par BLAVIGNAC, *L'empro genevois*, 2^e éd., Genève 1875, p. 29.

3. *Seiry*. Pàta, Tsàta, Ràta, Frou.

Cf. BODMER, n°s 199—203, pp. 31—32. Mais aucune de ces formules ne donne l'expression «sàta»: une seule, recueillie à Prez-vers-Siviriez, donne à la place «Mata». Cf. également BLAVIGNAC, op. cit., p. 52.

4. *Seiry*. Un, Certain, Quel, Aucun, Autre, Chaque, Maint, Quelconque, Plusieurs, Nul, Tel, Tout.

Cette formule, qui est une amusante application pratique d'une liste d'adjectifs apprise à l'école, n'est pas signalée par M. BODMER.

5. *Murist.* Un boule de riz, de Rome, Carionne, Nostrome, Une boule de gomme.

Le recueil BODMER contient cet «empro» noté à Lausanne (nº 178), cependant ici le mot Carionne est placé avant Nestronne.

6. *Murist.* Uni, Unelle, Baribon, Baribelle, Cani, Canelle, Boum.

Cette formulette, sauf pour la fin, doit être rapprochée du nº 97, p. 15, du recueil BODMER.

7. *Murist.* On hyou, dou hyou, trè hyou, hyak!

M. BODMER donne, au nº 25, p. 5, une formule analogue, tirée du *Conteur vaudois*, V (1897), nº 24: «On clliou, dou clliou, trai clliou, cllique».

8. *Chavannes-les-Forts* (Glâne). Un petit cochon Qui a barboté. Pendant une heure, deux heures, trois heures . . . douze heures. va-t-en !

Le recueil BODMER ne donne aucun «empro» semblable; cette phrase est probablement la terminaison de l'emprô 239 (p. 39), dont le commencement aurait été oublié.

9. *Murist.* Rond, rond, rond; Une tasse de moutarde; Pour un, pour deux, pour trois . . ., pour neuf, bœuf.

Cf. BODMER, nº 33, p. 6

10. *Murist.* J'ai perdu mon p'tit couteau Dans la rue de Neuchâtel. Pour un, pour deux, pour trois . . ., pour neuf, bœuf.

Cf. BODMER, nº 249, p. 43, qui ne donne toutefois pas la variante «Dans la rue de Neuchâtel»: il ne signale que la leçon «Dans la rue du grand château».

11. *Murist.* A Neuchâtel. Il y avait trois p'tits polichinelles. Qui vendaient de la ficelle. Pour un, pour deux, pour trois . . ., pour neuf, bœuf.

Chavannes-les-Forts. Une fois il y avait un p'tit polichinelle. Qui vendait des ficelles. Pour un, pour deux . . ., pour neuf, bœuf.

Ces deux formulettes sont presque les mêmes que le nº 14, p. 3, cité par M. BODMER, provenant de Cossonay. La fin seule diffère sensiblement: à Cossonay, on dit «. . . qui vendait de la ficelle Pour un, pour deux . . ., pour dix sous», ce qui a un sens. Cette énumération a été au contraire remplacée dans les formules fribourgeoises par une autre finale, analogue à celle du nº 31, p. 5, du recueil BODMER.

12. *Chavannes-les-Forts.* Une fois il y avait sur la montagne
Un p'tit berger. Qui disait, qui disait. Qu'il voulait se marier,
Qui disait, qui disait. Qu'il voulait se marier. Un, deux,
trois . . . , neuf, bœuf.

BODMER ne donne aucune formule qui puisse se rapprocher de celle-ci. La première partie de cet empro est une ronde enfantine connue à laquelle on a ajouté pour terminer la nomenclature des nombres.

13. *Seiry.* Mon père, ma mère. M'appellent au bas du pré. Pour boire le lait aux p'tits cochons. Qui ont barboté pendant une heure de temps.

Formule incomplète, à rapprocher du n° 238 du recueil BODMER. Cf. la suivante:

13^{bis}. *Seiry.* Petit oiseau d'or et d'argent. Ton père, ta mère t'appellent au bas du pré. Pour aller boire ce que les oies ont barboté. Pendant une heure de temps. Va-t-en.

Ici oiseau remplace ciseau au début de l'empro, plus loin les oies remplacent la souris ou les cochons.

14. *Murist.* Une petite souris verte Qui courait dans l'herbe; Je l'attrapais par la queue. Pour montrer à ces messieurs. Pomme d'or, pomme d'argent, Mon grand-père, allez-vous-en, vous-en.

Cf. BODMER, n°s 234—237, pp. 37—38, qui ne donne pas d'«empro» exactement semblable au précédent. Les finales, en particulier, en sont un peu différentes. Cf. encore BLAVIGNAC, op. cit., pp. 65—66.

15. *Murist.* Une aiguille est casinette. Est tombée dans ma lunette; Pomme d'or, pomme d'argent, Mademoiselle, allez-vous-en.

Presque identique au n° 380, p. 73, du recueil BODMER, sauf que cet «empro» a «épingle», ainsi que toutes les variantes citées, et non «aiguille», comme le nôtre.

16. *Murist.* Émilie de Paris, Prête-moi tes souliers gris Pour aller en paradis. Le paradis est bien beau; Il y a beaucoup d'oiseaux Qui picotent la violette. Pomme d'or, pomme d'argent, Mademoiselle, allez-vous-en.

Cette formulette doit être rapprochée des n°s 366—377, pp. 67—68, du recueil BODMER, et s'apparente plus particulièrement au n° 367. Notons toutefois la variante «Émilie» au lieu de l'«Amélie» qu'on retrouve partout ailleurs.

BLAVIGNAC, op. cit., p. 53, signale des formules correspondant à celle de Murist, mais commençant par « Geneviève » ou « Catherine de Paris ».

17. *Chavannes-les-Forts*. Il n'y a qu'un Dieu pour gouverner la France. Sortez mes amis, La guerre est finie. Belle pomme d'or, Tire-toi dehors.

C'est probablement une variante incomplète du n° 376 du recueil BODMER.

18. *Seiry*. Une poule sur un mur, Qui picote du pain dur, Lève la queue, saute en bas.

Chavannes-les-Forts. Une poule qui picote sur un mur pas trop dur; Lève la patte et saute en bas.

Cette dernière version paraît être très défectueuse. Quant à celle de Seiry, elle correspond mot pour mot au n° 265 de BODMER; cf. également n°s 266—271, pp. 46—47, et BLAVIGNAC, op. cit., pp. 66—67.

19. *Murist*. Une nègresse Qui buvait du lait: En se dit-elle [sic], Si je le pouvais, Tremper ma figure dans du lait si blanc! Je serais plus blanche. Que tous les Français.

Le recueil BODMER ne signale aucune formule analogue. La nôtre paraît d'ailleurs très corrompue.

20. *Seiry*. Trois petits pots qui bouillissaient; L'un de ces pots dit à ce pot. D'ôter ce pot de ce pot, Car si ce pot touche ce petit pot, Ce petit pot se casserait.

Cet « empro » se rapproche beaucoup du n° 399, p. 78, du recueil BODMER, qui a été recueilli à Morges: celui-ci, entre autres différences, donne la leçon « Tous les pots se disputaient » après le premier membre. La formulette de Seiry est donc incomplète.

Signalons en terminant deux modes d'élimination qui ne rentrent pas dans la catégorie des « empros ». A Murist et à Seiry, les joueurs étant réunis en cercle, l'un d'eux désigne chacun des présents à la ronde, en prononçant la formule suivante: à Murist on dit « Combien de fers faut-il pour ferrer un cheval blanc? », et à Seiry « Combien faut-il de clous pour ferrer un cheval blanc? ». Celui sur lequel tombe la syllabe « blanc » donne alors un nombre quelconque, 17 par exemple. Tous les joueurs tendent alors leurs deux poings en avant, et celui qui compte commence par lui-même, en se frappant au menton puis sur les deux poings, puis seulement sur les

deux poings de son voisin de droite, et ainsi de suite, en disant: «Pour ferrer un cheval blanc il faut un fer, deux fers . . ., dix-sept fers [ou dix-sept clous, à Seiry]»; et celui des joueurs auquel le compteur arrive en disant «dix-sept fers» [ou «clous»] baisse celui de ses poings sur lequel a été frappé le dix-septième coup. On recommence alors par la première formule, on dit un nouveau chiffre, on frappe de nouveau les poings, et celui qui sera pris, qui devra par exemple se mettre à la recherche de ses camarades, à cache-cache ou à colin-maillard, est celui qui aura été le dernier à présenter ses deux poings au compteur.

A Chavannes-les-Forts, les joueurs se mettent deux à deux. Les deux compétiteurs se placent l'un en face de l'autre, à une distance d'environ cinq mètres, et ils se rapprochent en mettant à tour de rôle un pied exactement devant le pied déjà posé. Le gagnant sera celui qui pourra poser son pied — il faut toutefois qu'il y puisse mettre plus que le talon — dans l'espace existant entre son autre pied et le pied de son partenaire.

Ein handschriftliches Anstands- und Complimentierbüchlein aus Saanen aus der ersten Hälfte des XVIII. Jahrhunderts.

Geschrieben von Kastlan Bendicht Kübli in Saanen, 8. Juni 1690—18. März 1765.

Mitgeteilt von Robert Marti-Wehren, Bern.

Eine Tochter umb die Ehe abzuvorderen.

Günstiger, lieber und währter Fründ und Gönner.

Ich habe vihlsfaltige Ursach, eñch höchlich zu danken für mir zu je und allen Zeiten auf sonderen Gönsten erzeigte Ehren, Liebe und Gutthaten, insonderheit daß ihr mich annoch auf dije Zeit ganz früntlich empfangen mit Worten und in der That, auch mich (obgleich wohl ich dessen ganz ohnwürdig) mit einer kostlichen wohl preparirten Mahlzeit tractiert, welches ich dann von den Gnaden Gottes und eñwerer Breygebigkeit sehr reichlich genossen, und darumb ich billich Gott gedanckt und der Uerlin nachgefragt, da ihr dann keine machen, sonderen in eñwerer Liberalität fehrners vortfahren und mich kost- und gastfrey halten wollen, welches ich dann nicht abschlagen, sonderen mit höchstem Dank und Freiwinden animme, möchte auch herzlich erwünschen, daß ich dije, wie auch alle andere mir zu je und allen Zeiten bewijene Ehren und Gutthaten umb eñch alle insgemein, wie auch umb ein jedes insbesonders nach eñwerer Dignitet und Ehren auch meiner Schuldigkeit erwideren, vergälten und verdienien könnte. Sintenmahlen aber ich demselbigen vihl zu gering, schwach und zu einfältig bin, so will ich doch zur schuldigen Dankbarkeit nit underlassen, Gott den Allmächtigen als das höchste und obriste Guth, von dem